

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-700.1** modifiant le Règlement SH-700 établissant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2023.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement SH-700 établissant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2023 afin d'apporter des corrections mineures.

Il s'agit principalement de préciser la compensation applicable pour pourvoir au paiement du coût d'une cueillette additionnelle de déchets et de fixer un tarif indexé pour la fourniture d'un bac pour 2023 par rapport à 2022.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 10 mars 2023

Me Marie-Pier Gélinas  
Assistante-greffière